

*Dans ce numéro:* R. MOLINIER: La Hêtraie sans Hêtre et l'étage du Hêtre sans Hêtraie. — Pierre FOURCHY et François de LEMPS: Un exemple de mise en valeur des taillis de Chêne pubescent au moyen du Cèdre: la Trouhaude (Côte-d'Or). — Ph. DUCHAUFOUR et H. MILLISCHER: Etude des types de végétation dans une sapinière vosgienne. — Emmanuel COFFIN: L'Assurance forestière en France.

## LA HÊTRAIE SANS HÊTRE ET L'ÉTAGE DU HÊTRE SANS HÊTRAIE

N.D.L.R. — Répondant à l'article de H. GAUSSEN qui a paru dans notre numéro d'octobre 1953 (p. 650), R. MOLINIER expose aujourd'hui le point de vue d'un phytosociologue. En accord avec lui, nous avons soumis cette réponse à M. GAUSSEN, qui nous a adressé la courte mise au point que l'on trouvera in fine.

D'accord avec les deux auteurs, nous considérons donc cette amicale discussion comme close.

Dans le n° 10 (octobre 1953) de la *Revue forestière française* et sous le titre « La Hêtraie sans Hêtre », M. GAUSSEN s'élève contre l'inadaptation de certains noms scientifiques, contre une terminologie susceptible de heurter à la fois le bon sens et ce besoin de clarté, de précision et d'élégance que réclame et permet la langue française.

M. GAUSSEN regrette, notamment, que les phytosociologues parlent de Hêtraies à propos de groupements végétaux dans lesquels le Hêtre ne figure pas, ce qui, au premier abord, est évidemment choquant, et paraît condamner jusqu'au nom donné à l'association végétale considérée, le *Fagetum silvaticae* (1). Il paraît également surprenant qu'un bois dans lequel le Hêtre figure en abondance, dans lequel il domine peut-être, ne soit pas considéré comme un *Fagetum*.

Il convient cependant de s'entendre sur le sens des mots que l'on emploie. Ils ont sans doute un sens précis qu'indique le dictionnaire. Ainsi le *Larousse Classique Illustré* (édition 1949) indique: « Hêtraie (= lieu planté de hêtres » — et non « = bois de hêtres », comme l'indique M. GAUSSEN —. Si donc nous adoptons *strictement* le sens défini dans le dictionnaire, il n'est plus possible de parler de Hêtraie pour désigner les peuplements naturels formés par le Hêtre; et c'est pourquoi, très naturellement et très justement, M. GAUS-

(1) Généralement, d'ailleurs, ce ne sera pas alors un *Fagetum silvaticae*, mais une association voisine: *Abieto-Fagetum*, *Buxo-Fagetum*, par exemple.

SEN modifie le sens donné par le dictionnaire pour faire de la Hêtraie « un bois de hêtres ». De même, les phytosociologues ont admis, pour le mot « Hêtraie », un sens élargi, mais ce sens nouveau étant bien précisé par eux, où est le mal ? Le vocabulaire n'est jamais définitif et nos Immortels s'occupent inlassablement à revoir les éléments d'une langue que modifie sans cesse l'apparition de sens nouveaux donnés à des noms existants ou de vocables nouveaux.

Il est indéniable que le *Fagetum silvaticae* — ou Hêtraie au sens phytosociologique — n'a pas tout à fait le sens donné au mot Hêtraie par M. GAUSSEN. Lorsque, en phytosociologues, nous parlons de la Hêtraie, il ne s'agit pas d'un simple aspect physiologique identifié dans tous les cas à un bois de hêtres, mais d'un ensemble spécifique, d'une association de plantes liées à un milieu qui convient généralement au Hêtre, dans lequel cette essence est généralement dominante, mais dans lequel elle peut aussi ne pas l'être jusqu'à — dernière extrémité — en être absente.

Car un arbre, s'il est caractéristique d'une association, l'est au même titre que des espèces de moindre importance physiologique dont la fidélité au biotope commun est parfois plus grande que celle de l'arbre considéré. C'est là une conception phytosociologique qu'il ne faut pas perdre de vue. Que l'arbre soit un élément essentiel de la forêt pour le Forestier — à juste titre d'ailleurs — il ne fait pas pour cela à lui seul la forêt ; celle-ci est une biocénose complexe, dont tous les éléments réagissent les uns sur les autres, et si le Hêtre contribue à faire la Hêtraie, c'est concurremment avec tous les éléments de la biocénose Hêtraie (nous considérons des espèces édifcatrices, conservatrices, destructrices), et seulement dans la mesure où les conditions du milieu lui permettent de s'installer.

Dire que « l'arbre crée le milieu » n'est que partiellement exact ; et la meilleure preuve, c'est qu'il peut former des peuplements en des stations à caractères écologiques nettement distincts. La présence du Hêtre, en ces points, ne suffit donc nullement pour y créer le biotope propre au *Fagetum*, et nous verrons plus loin d'autres exemples d'arbres dominants sans qu'ils puissent davantage créer un milieu qui leur soit propre.

En ce qui concerne le Hêtre, tous les intermédiaires sont possibles depuis un biotope dans lequel, particulièrement à son aise, il sera un élément essentiel du peuplement vivant, de la biocénose propre à ce biotope, jusqu'à d'autres où il sera moins à son aise et ne dominera plus, ou encore dans lesquels, du fait de l'Homme surtout, il ne sera plus représenté alors même qu'il s'y devrait trouver.

La rareté ou l'absence du Hêtre, dans certains cas, ne nous empêcheront pas de reconnaître la présence, au moins fragmentaire, de l'association dont il fait normalement partie, à laquelle il confère généralement une physionomie très particulière, mais dans laquelle il peut se raréfier pour des causes qu'il convient alors de rechercher.

Lorsqu'on étudie la Hêtraie de la Sainte-Baume, en Provence, on constate qu'au sein de la forêt domaniale elle représente une association, le *Fagetum silvaticae* avec diverses espèces caractéristiques : *Fagus silvatica*, *Taxus baccata*, *Evonymus latifolius*, *Elymus europaeus*, *Neottia nidus-avis*, *Corydallis solida*, *Luzula silvatica*, etc... En dehors de la forêt domaniale, tout au long de la chaîne, existent des îlots d'un *Fagetum* que nous nommons souvent « Hêtraie » plutôt que « *Fagetum* », parce que le mot est d'un usage plus courant, mais c'est parce que, avec le Hêtre, se trouve un noyau plus ou moins riche de caractéristiques de l'association ci-dessus nommée. Ailleurs s'observent, au long de la chaîne, des bois dans lesquels le Hêtre est déjà très disséminé, *Quercus pubescens* devenant dominant. Nous parlons alors ou bien d'un *Fagetum* dégradé, ou d'un mélange de *Fagetum* et de *Quercetum pubescentis*; et cette dégradation — ici d'origine humaine — conduit, en définitive, à une végétation ne comportant plus que très peu de hêtres, mais dans laquelle s'observent encore les caractéristiques de l'ancienne Hêtraie.

A ces groupements, certains phytosociologues donneront-ils encore le nom de *Fagetum* ? Ce ne sera certainement pas sans préciser que le Hêtre y est rare ou absent, et cette manière de voir a l'avantage de faire immédiatement penser que le Hêtre absent serait possible.

En ce qui concerne la Sainte-Baume, forestiers et botanistes sont ainsi d'accord pour l'interprétation ci-dessus et les forestiers peuvent se demander, non sans de très bonnes raisons, si le Hêtre aujourd'hui étroitement cantonné à l'ubac du massif, ne pourrait pas être réintroduit en dehors de la forêt domaniale proprement dite, et précisément là où la présence des caractéristiques du *Fagetum* ou de hêtres isolés accompagnés de ces caractéristiques révèle des conditions de milieu qui paraissent convenir à la réintroduction du Hêtre.

La considération d'une Hêtraie, d'un *Fagetum* sans Hêtre, n'est en tous cas applicable qu'à des groupements très modifiés, surtout par une action humaine plus ou moins ancienne et l'on doit tout de même remarquer que les hêtraies décrites par les phytosociologues sont bien, dans la très grande majorité des cas, des bois de hêtres.

\*  
\*\*

Quant à un bois de hêtres qui n'est pas un *Fagetum*, il ne paraît pas que l'on doive, avec « horreur », en constater la possibilité et, là encore, la manière de voir du phytosociologue sera plus riche en enseignements que celle des phytionomistes, car elle révélera des possibilités écologiques plus précises.

Lorsque, dans la forêt domaniale même de la Sainte-Baume, je constate l'existence, à la périphérie de la Hêtraie pure (*Fagetum*), d'une forêt comportant un fort noyau de caractéristiques du *Quercetum pubescentis* avec quelques rares caractéristiques du *Fagetum*,

sous une strate arborescente comportant encore le Hêtre dominant, mais dans laquelle interviennent déjà beaucoup de chênes pubescents, tilleuls, sorbiers et érables du cortège habituel du Chêne pubescent, il m'est difficile de parler de *Fagetum*: c'est un *Quercetum pubescentis* comportant encore des vestiges plus ou moins importants du *Fagetum* en recul.

J'ai décrit ailleurs, dans la région de Signes (Var), des peuplements où le Chêne pubescent domine dans la strate supérieure. M. GAUSSEN dira sans doute: c'est une Chênaie pubescente et il aura raison si la physionomie est le critère essentiel qu'il utilise dans la définition et la dénomination des groupements végétaux. Les relevés analytiques précis qu'exige la méthode phytosociologique montrent cependant que pas une seule espèce caractéristique du *Quercetum pubescentis* n'accompagne ici cet arbre, alors qu'en sous-bois s'étale un beau taillis de Chêne vert avec bon nombre de caractéristiques du *Quercetum ilicis*. Pour nous, phytosociologues, c'est bien un *Quercetum ilicis* (qui a pris la place antérieurement occupée par un *Quercetum pubescentis*); et voilà, en effet, une Chênaie pubescente au sens GAUSSEN, qui n'est pas en réalité un *Quercetum pubescentis*, une Chênaie pubescente au sens des phytosociologues.

Dans tout le Bassin de la Durance existent des bois de Pin noir d'Autriche dont l'introduction a permis une très belle œuvre de reboisement. Nous aurons physionomiquement des Pinèdes mais sans *Pinetum*. Les relevés montrent, en effet, la présence en sous-bois de nombreuses caractéristiques du *Quercetum pubescentis*. *Quercus pubescens* lui-même s'y développe mal quand il y est; on est cependant bien dans un *Quercetum pubescentis* que la densité des pins empêche de se développer. Il en est de même en Durance, pour de nombreuses Pinèdes de Pin sylvestre. Il n'est pas indifférent au Forestier de connaître ces faits lorsqu'il constate, d'une part la difficile régénération du Pin noir dans les reboisements et, d'autre part, la non moins difficile reconstitution du sol pédologique sous les pins. Beaucoup pensent très justement que l'avenir est à l'association du Chêne pubescent moins intéressant économiquement, mais plus actif dans la reconstitution du biotope et préconisent la création de peuplements mixtes Pin noir et feuillus, qui paraît devoir concilier le point de vue économique et le souci de ménager l'avenir.

Qu'il s'agisse d'un *Fagetum* sans Hêtre ou d'un peuplement de hêtres ne représentant pas un *Fagetum*, je crois que tout est question de mesure dans l'expression; j'accorde à M. GAUSSEN que, dans ces cas extrêmes, mieux vaut ne point parler de Hêtraies ou de *Fagetum*, mais de peuplements végétaux se rattachant au *Fagetum*, à la Hêtraie — sens phytosociologique —, ou de Hêtraie dégradée ou initiale, de mélange de Hêtraie et d'une autre association c'est-à-dire en précisant, de toute manière, ce qu'est le groupement au point considéré.

\*  
\*\*

C'est donc toujours la querelle relative à la prépondérance que l'on doit donner à la physionomie ou à la floristique dans la description des groupements végétaux que M. GAUSSEN ranime. L'auteur ne serait pas choqué, en effet, si le nom de l'association du Hêtre avait été formé à partir d'une espèce herbacée, *Asperula odorata* par exemple. « Supposons, dit-il, qu'au lieu d'appeler l'association : *Fagetum silvaticae*, on l'ait appelée : *Asperuletum odoratae*. Il n'y « aurait pas eu de problème ». Mais le problème nous paraît être le même ; dans le cas où l'association du Hêtre se présenterait sans *Asperula* — une caractéristique peut très bien n'être ni dominante ni constante — ; faudrait-il changer encore le nom de l'association ? Il n'y a pas, dans le maintien du nom *Fagetum silvaticae* qu'une « absurdité » initiale qui serait « consacrée par les règles de priorité ». Il y a tout de même aussi ce fait que s'il existe des *Fageta* où le Hêtre est disséminé jusqu'à disparaître dans certains relevés, le *Fagetum silvaticae* des auteurs représente très généralement des bois, des forêts ou taillis dans lesquels le Hêtre est dominant en même temps que caractéristique.

Le nom donné à une association végétale est ainsi tiré soit d'une seule espèce à la fois caractéristique et généralement dominante : *Quercetum ilicis*, *Fagetum silvaticae*, soit de deux noms de plantes associés précisément pour parer en partie à la critique qu'adresse M. GAUSSEN aux Hêtraies sans Hêtres. Par exemple, en Provence, existe une association à *Brachypodium ramosum* (dominante non caractéristique) et *Phlomis lychmitis* (caractéristique, ni dominante, ni constante). Pour simplifier, nous nommons parfois cette association *Brachypodietum ramosi* ou, pour franciser, Pelouse à *Brachypodium ramosum*. Mais il est bien entendu qu'il s'agit de l'association à *Brachypodium* et *Phlomis*, alors même que *Phlomis* n'existerait pas dans un relevé ou que le Brachypode rameux n'y dominerait pas. Faudrait-il, pour éviter l'inconvénient d'une dénomination imparfaite dans un cas particulier, mais correcte et commode dans la majorité des cas, nommer un peuplement végétal par l'énumération de toutes les espèces constituantes ou seulement caractéristiques ?

\*  
\*\*

Je demanderai alors comment il est possible de nommer « Etage du Hêtre » une zone dans laquelle chacun admet volontiers — même les phytosociologues — que des surfaces plus ou moins étendues puissent être dépourvues de hêtraies comme le montre, par exemple, la très belle carte au 1/200 000<sup>e</sup> des Pyrénées-Orientales récemment publiée par M. GAUSSEN. N'y voit-on pas, en effet, diverses landes ou pelouses dans lesquelles « la forêt ne peut pas venir, mais (dont) la flore est celle de l'étage du Hêtre » (légende de la carte). Et

la carte au 1/500 000<sup>e</sup> publiée en 1926 ne figure-t-elle pas, sous la même teinte bleue, ces landes et pelouses et la Hêtraie proprement dite? Doit-on également admettre, en Roussillon, un Etage du Pin d'Alep « bien que l'arbre soit absent entre les environs de Sète et l'Espagne où on le retrouve » (2), ou l'absence d'un étage du Chêne vert en Afrique du Nord, en de nombreux points où cette essence forme de magnifiques forêts ?

La logique n'est pas plus satisfaite dans un cas que dans l'autre et si l'on s'en tient aux mots plus qu'à l'idée qu'on a soin de leur faire exprimer, nous dirons qu'il n'est pas plus admissible de considérer un Etage du Pin d'Alep sans Pin d'Alep ou un Etage du Hêtre sans Hêtraie qu'une Hêtraie sans Hêtre.

Je préfère considérer que, dans les deux cas, il s'agit de rendre compte de situations extrêmes dans l'évolution d'une végétation vers des groupements plus ou moins dégradés, dans lesquels, par exemple, le Hêtre perd de son importance ou disparaît, bien que l'on soit toujours dans des conditions qui lui conviennent, qui sont seulement plus ou moins éloignées de l'optimum ou qui, si elles en sont encore proches, révèlent une intervention humaine défavorable à cette essence. Et j'accepte aussi bien l'Etage du Hêtre sans Hêtraie des cartes de M. GAUSSEN que la Hêtraie sans Hêtre des phytosociologues, tout en ne perdant pas de vue qu'il s'agit de noms plus ou moins mal adaptés dans les cas extrêmes, qu'il serait préférable — mais dans les deux cas — d'employer d'autres dénominations, et qu'il est en tout cas indispensable de bien préciser qu'il s'agit d'un cas particulier.

René MOLINIER.

(2) H. GAUSSEN. — Les étages de végétation dans les Alpes, les Pyrénées, la Sierra Nevada et l'Atlas. *C. R. Congrès des Soc. sav. de Paris et départ.*, Toulouse, 1953.

### NOTE DE M. GAUSSEN

Mon excellent ami MOLINIER veut assimiler la notion de Hêtraie sans Hêtre à celle de l'Etage du Hêtre sans Hêtraie. Cela me paraît inadmissible.

Que, en français, la Hêtraie soit un bois de Hêtre ou un lieu planté de hêtres (1), le mot implique la présence et même la forte dominance du Hêtre. Par contre, l'étage du Hêtre comporte, par définition, des champs cultivés, des prairies, des landes qui ne contiennent pas de hêtres, mais sont dans le climat qui convient à la forêt de hêtres. Ce n'est absolument pas comparable comme type de définition.

Je n'ai nullement voulu donner la prépondérance à la physionomie, j'ai seulement été étonné qu'une Hêtraie pût ne pas être un *Fagetum* et une Chênaie pubescente ne pas être un *Quercetum pubescentis*. Je continue à trouver que les phytosociologues ont mal choisi leurs dénominations.

H. G.

(1) A ce propos, je suis persuadé que, dans l'esprit de celui qui a donné la définition dans les dictionnaires (LITRÉ, par exemple), le mot « planté » n'implique nullement qu'il y ait eu implantation artificielle. Lieu planté de hêtres, c'est un lieu où les plantes fondamentales sont des hêtres.

L' « ÉTAGE » DU HÊTRE EN MONTAGNE



*Forêt communale de Rognaix (Savoie).*  
Futaie de Hêtre jouant un rôle de protection au-dessus du village.  
Altitude: 900 mètres.

(Cliché THIOLLIER.)

DOMAINE DE LA TROUHAUDE (Côte-d'Or)



LA PLACE D'EXPÉRIENCES.

Peuplement mélangé de Cèdre et de Pin Noir d'Autriche  
âgé de 80 ans environ.

(Cliché FOURCHY.)

FORÊT DOMANIALE DU RIALSESSE (Aude)



Belle futaie de Cèdre âgée de 80 ans environ,  
obtenue par enrésinement artificiel d'un taillis de Chêne pubescent à Buis.  
Canton de Barthès — Altitude: 550 mètres.

(Cliché MARTIN.)

DOMAINE DE LA TROUHAUDE (Côte-d'Or)



Haut perchis de Cèdre âgé de 77 ans.  
En avant, fourré de semis naturels de 1 à 15 ans installés dans une clairière.

(Cliché TOULGOUAT.)